



Chantier du Piron (© SMBVAR)

Rapport d'activités 2025

SYNDICAT MIXTE DES BASSES VALLEES ANGEVINES ET DE LA ROMME
ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX
(EPAGE)

SOMMAIRE

Le Mot du Président	4
1 LA VIE DU SYNDICAT	5
1.1 Le Syndicat en 2025	6
1.1.1 Fonctionnement	6
1.1.2 Reconnaissance EPAGE	7
1.1.3 Equipe du Syndicat	7
1.2 Bilan administratif et financier	10
2 DES RIVIERES ET DES ZONES HUMIDES À RESTAURER	13
2.1 La stratégie en gestion des milieux aquatiques	14
2.2 Le Contrat Territorial Eau Basses Vallées Angevines et de la Romme	15
2.2.1 Les actions réalisées en 2025	16
2.2.2 Récapitulatif des travaux réalisés en 2025	24
2.2.3 L'animation	26
2.3 Suivi d'études	29
2.4 Communication et participation à des journées techniques	29
2.5 Veille active, émergence et accompagnement de nouveaux projets	29
3 MIEUX PRÉVENIR LES INONDATIONS	30
3.1 Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations	31

Le Mot du Président

Le Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme (SMBVAR), créé en 2018, agit au quotidien pour préserver les milieux naturels et prévenir les risques d'inondations.

L'année 2025 a marqué l'aboutissement de quatre années de travail collaboratif – concertations, études et développement de partenariats – avec la concrétisation d'un projet emblématique : la restauration du Piron à Champigné. En tant que co-pilote du Contrat territorial Eau 2021-2026 aux côtés du Département de Maine-et-Loire, le Syndicat a préparé l'étude bilan de ce dispositif, prévue pour 2026. Dans une démarche prospective, il a également lancé des diagnostics territoriaux sur deux nouveaux bassins versants, afin d'éclairer ses futures actions en faveur des écosystèmes aquatiques.

Parallèlement, en tant qu'animateur du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) des Basses Vallées Angevines, le Syndicat a rythmé l'année 2025 par des temps forts. Dès janvier, la commémoration des 30 ans de la crue historique de 1995 a fédéré cinq communes du territoire. En clôture d'année, une journée thématique au Centre de Congrès d'Angers a réuni les acteurs locaux autour des enjeux liés à la rivière. Cette période a aussi été consacrée à la réflexion sur le deuxième PAPI, en collaboration avec les partenaires engagés. Enfin, le Syndicat a poursuivi son accompagnement des communes dans l'actualisation de leurs Plan Communal de Sauvegarde, notamment par l'organisation d'exercices de gestion de crise.

Ces réalisations illustrent l'engagement collectif autour des missions du Syndicat et son rôle central d'animation territoriale.

2026 s'annonce comme une année charnière. Le renouvellement des délégués des syndicats et des EPCI offrira l'opportunité de concevoir, à l'échelle du territoire, des formations destinées à partager une culture commune des enjeux environnementaux et hydrologiques. Par ailleurs, le Syndicat achève un cycle de programmation avec la dernière année du Contrat Territorial Eau des Basses Vallées Angevines et de la Romme. Pour définir un nouveau programme d'actions sur les six prochaines années, le Syndicat et le Département de Maine-et-Loire engageront une réflexion concertée. L'objectif : établir une stratégie priorisée d'intervention sur les cours d'eau, adaptée aux spécificités locales.

Ainsi, l'année 2026 sera riche en initiatives et en évolutions pour le Syndicat et son territoire, posant les bases d'une gestion durable et partagée des milieux aquatiques.

Jean-Paul PAVILLON

Président du Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme



Comté Syndical - Novembre 2025 (© SMBVAR)

1 LA VIE DU SYNDICAT

1.1 Le Syndicat en 2025

1.1.1 Fonctionnement

Le Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme est constitué entre les établissements publics de coopération intercommunale suivants :

- La communauté urbaine Angers Loire Métropole (CUALM) ;
- La communauté de communes Loire Layon Aubance (CCLLA) ;
- La communauté de communes Vallées du Haut-Anjou (CCVHA) ;
- La communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (CCALS).



Le périmètre du SMBVAR s'étend sur cinq grandes entités hydrographiques (Loir, Sarthe, Mayenne, Maine, Romme) représentant un territoire d'environ 1 500 km². La Maine est un des derniers grands affluents de la Loire et dispose d'un bassin versant de plus de 22 000 km².

Le Syndicat a pour vocation de participer à l'atteinte du bon état écologique des rivières et des zones humides par des travaux de restauration de leur morphologie notamment. Le bon état écologique se caractérise par la qualité de l'eau (la physico-chimie) et la biodiversité présente (poissons, invertébrés). Il est important de rappeler que l'état des masses d'eau en Maine-et-Loire et plus largement en Pays de la Loire est dégradé, ainsi seul 5% des masses d'eau sont en bon état dans le département et 11% en Pays de la Loire contre 43 % de moyenne à l'échelle nationale.

Le SMBVAR anime également un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) sur les Basses Vallées Angevines pour travailler avec le territoire à une meilleure prise en compte de ce risque dans de nombreux domaines.

Il intervient donc dans le cadre des Directives Européennes Cadre sur l'Eau et Inondations.

En 2025, il admet un effectif de **7 employés** (6,5 ETP).

Le Syndicat est administré par un Comité Syndical composé de 21 délégués, issus de ses membres, désignés par leurs assemblées délibérantes. Un Bureau Syndical composé du Président, des cinq Vice-Présidents et de deux membres, est désigné.

Pour une prise de décision cohérente et efficace, au plus près du territoire et des problématiques, il est constitué de **cinq commissions**, chacune sous la présidence d'un Vice-Président, en présence du Président et de deux membres du Comité Syndical :

- 4 pour la gestion des milieux aquatiques, soit une par grand ensemble hydrographique comportant des enjeux similaires :
 - o La Romme, le Brionneau et le Boulet (1^{er} Vice-Président),
 - o Le Loir (2^{ème} Vice-Président)
 - o La Sarthe et la Maine (3^{ème} Vice-Président)
 - o La Mayenne (4^{ème} Vice-Président),
- 1 pour la thématique inondation (5^{ème} Vice-Président).

Le rôle de ces commissions est de créer un lieu d'échange afin de faire remonter les besoins de terrain, d'assurer la cohérence des actions et de présenter les projets du Syndicat ou de tout autre partenaire en lien avec la thématique.

Ces commissions sont composées de représentants des communes, EPCI ou syndicats situés sur et en dehors du périmètre syndical pour assurer la cohérence des travaux dans une logique de bassin versant.

1.1.2 Reconnaissance EPAGE

Le Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme a été le premier Syndicat du bassin Loire-Bretagne, reconnu en Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux. Cette reconnaissance permet de mettre en valeur la cohérence du travail mené, la dynamique et l'ambition du territoire sur ces enjeux de biodiversité, de qualité et de quantité d'eau, mais aussi de résilience face au risque d'inondation. En outre, cela permet la délégation de compétences des intercommunalités voisines pour assurer l'exercice des compétences à la bonne échelle soit celle du bassin versant, par exemple celle de la Communauté de Communes Baugeois Vallées pour le Pont Rame.

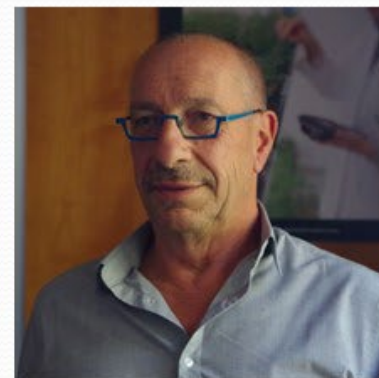
1.1.3 Equipe du Syndicat



Jean-Paul PAVILLON
Président



François BOËT
1^{er} Vice-Président
GEMA – Romme Brionneau Boulet



Jean-Paul BEAUMONT
2^{ème} Vice-Président
GEMA – Loir



Jacques BLONDET
3^{ème} Vice-Président
GEMA – Sarthe Maine



Marc-Antoine DRIANCOURT
4^{ème} Vice-Président
GEMA – Mayenne



Jean-François RAIMBAULT
5^{ème} Vice-Président
Prévention des inondations

Rangée du haut, de gauche à droite : Vincent JAUFFRIT* (Technicien de rivière Mayenne Sarthe Maine), Céline PERSICO (Directrice), Elodie GUTIERREZ (Animatrice inondations) et Anne-Laure RIOBÉ (Chargée administrative).

Rangée du bas, de gauche à droite : Bertrand DEGRIECK (Technicien de rivière Loir Sarthe), Léa PARELLE (Technicienne de rivière Romme Brionneau Boulet) et Lucie DESMOTS** (assistante comptable et administrative).

*Suite à son départ en septembre 2025, Vincent JAUFFRIT a été remplacé par Jérôme PRAULT en décembre 2025.

**Suite à son départ en octobre 2025, Lucie DESMOTS a été remplacée par Pascale GRESENGUET en janvier 2026.



1.2 Bilan administratif et financier

La deuxième année de réalisation du CT'EAU 2024-2026 a vu la concrétisation d'un projet ambitieux et multi partenarial, la restauration du Piron à Champigné.

Ce projet a été l'occasion pour le pôle administratif de développer ses compétences techniques à travers la mise en place d'un groupement de commandes avec la Commune des Hauts d'Anjou et la mobilisation de fonds européens à travers l'intégration du programme LIFE REVERS'EAU.

En 2025, deux collaborateurs sont partis vivre d'autres aventures entraînant la réalisation de deux recrutements lors du 4^{ème} trimestre 2025.

Au cours de cette année :

- 3 marchés de travaux ont été lancés pour un montant de 497 K€.
- 2 marchés d'études ont été signés pour un montant de 102 K€ (diagnostic sur deux bassins versants : le Brionneau et le Pont-Rame), auquel il faut ajouter un marché de maîtrise d'œuvre pour un montant de 27 K€.
- Fin décembre 2025, 13 dossiers de subvention ont été soldés pour un montant final de 343 K€.
- 12 dossiers ont fait l'objet d'avance pour un montant total de 513 K€.

Ce travail de gestion minutieuse entre équilibre budgétaire et disponibilité monétaire a permis au Syndicat de ne pas tirer sur sa ligne de trésorerie en 2025. Cette ligne de trésorerie est renouvelée annuellement par sécurité.

Ce contrôle régulier de l'exécution du budget aussi bien en dépense qu'en recette a permis de sécuriser et d'équilibrer le budget 2025.

Compte Administratif 2025

Le résultat 2025 fait apparaître un résultat de fonctionnement de 9 756,10 €. Ce montant est l'écart constaté entre les dépenses payées et les recettes perçues entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2025. Ce résultat met en évidence le travail réalisé pour obtenir un équilibre budgétaire de fin d'exercice.

Concernant la section d'investissement, le résultat de 2025 correspond à l'amortissement réalisé sur les dépenses des années précédentes.

Ainsi, au terme de l'exercice 2025 le résultat de clôture 2025 (réalisé en 2025 et le résultat reporté de 2024) sur chaque section est le suivant :

- Un excédent de 199 220,66 € en section de fonctionnement
- Un excédent de 7 970,30 € en section d'investissement.

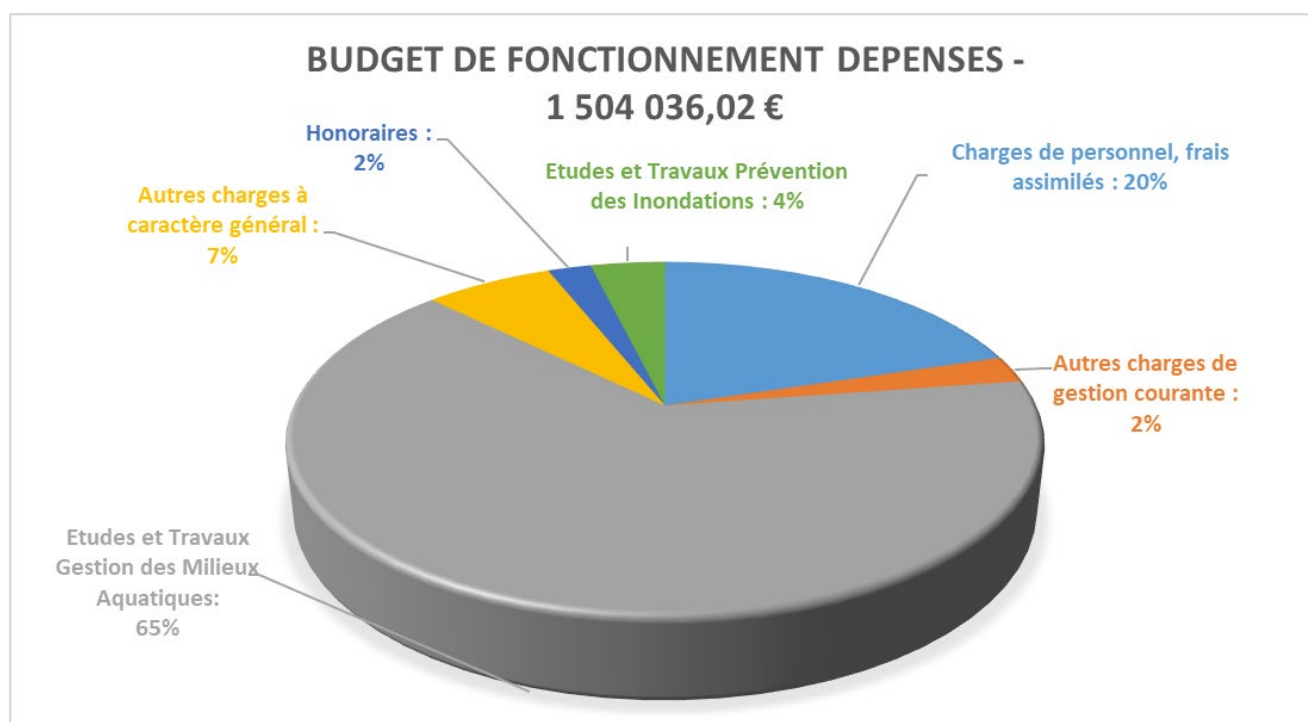
En 2025, les chantiers de travaux ont fait l'objet d'une exécution budgétaire à 100 %. Ce taux de réalisation a dû être anticipé pour pouvoir avoir une trésorerie suffisante afin de financer sur une même année la fin des travaux 2024 et ceux de 2025. Ce décalage dans le paiement des chantiers met en évidence le travail nécessaire de corrélation entre le budget et la trésorerie.

A ce travail, il a fallu prendre en considération les changements de modalité d'avance de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, passant de 50 à 30%, ce qui a nécessité la recherche d'avance de subventions auprès d'autres financeurs (Région des Pays de la Loire et FPRNM) en fin d'année 2025 pour sécuriser les finances du Syndicat.

Néanmoins, l'excédent de fonctionnement constaté en résultat doit être relativisé au regard des dépenses engagées en 2025 et qui seront payées en 2026, notamment en ce qui concerne les prestations de services.

Ainsi, les résultats de clôture du Compte Administratif 2025 font apparaître :

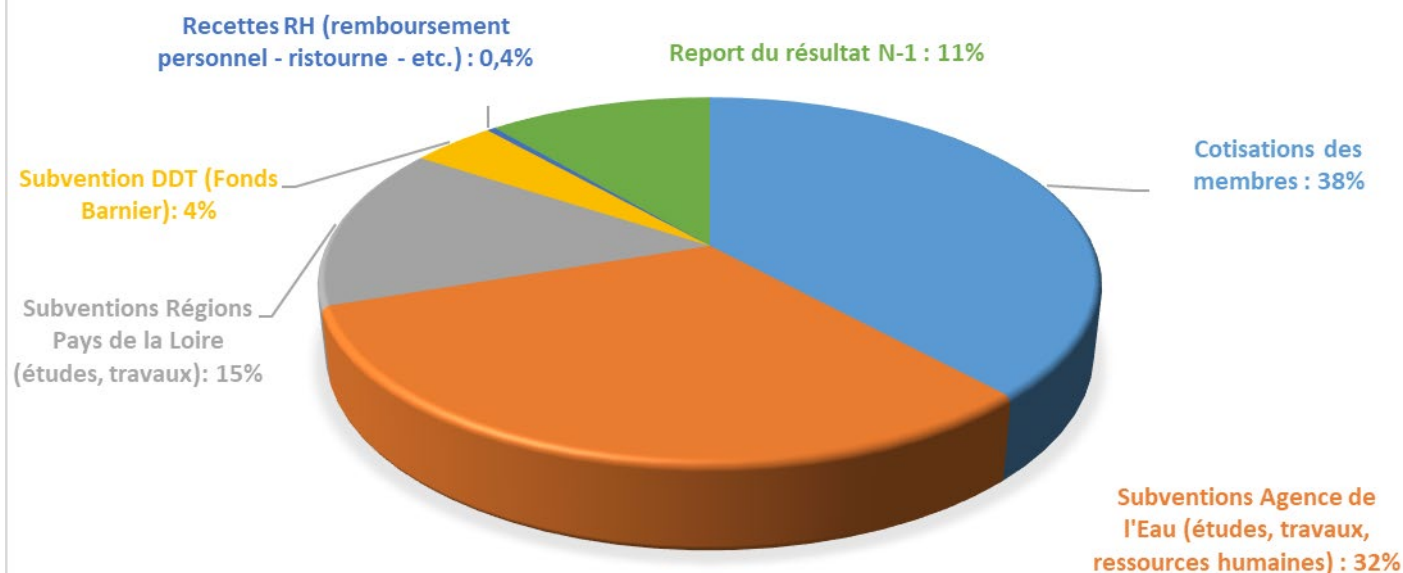
Au terme de l'année 2025, les frais de structure du Syndicat (charges de personnel, frais généraux, etc.) concernent 29% du budget (contre 36% en 2024). 65% du budget a été consacré à la réalisation des travaux et des études en Gestion des Milieux Aquatiques. 4% du budget a été consacrée à la mission Prévention des Inondations.



38% des recettes du Syndicat sont issues de la cotisation des membres (40% en 2024) et 50% des subventions (Agence de l'Eau Loire Bretagne, Région des Pays de la Loire et Etat via le fonds Barnier) contre 54% en 2024. En 2025, le montant des subventions récupérées est de 856 K€, soit 70K€ de plus qu'en 2024. Cette répartition des recettes met donc en évidence le poids des financeurs dans la réalisation des actions du Syndicat et l'équilibre budgétaire de ce dernier.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT RECETTES/RÉSULTAT -

1 703 256,68 €



Les perspectives 2026 :

En 2026, le Syndicat finalisera la troisième année du Contrat Territorial Eau 2024-2026 avec des chantiers de restauration de cours d'eau mais aussi d'effacement de plans d'eau.

Le Syndicat, en tant que co-animateur du Contrat Territorial Eau portera, avec le soutien du Département de Maine-et-Loire, l'étude bilan-évaluation du Contrat territorial Eau 2021-2026 et préparation de la nouvelle stratégie pour les accords de territoire (AT) à l'horizon 2027-2032.

Le travail de programmation technique sera accompagné d'une prospective financière globale sur la structure pour déterminer les besoins de financement du Syndicat pour une réalisation optimale de ses missions.

Le Syndicat accueillera en cours d'année de nouveaux délégués et une réflexion est en cours en ce qui concerne leur acculturation aux thématiques de la Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations, ainsi qu'au rôle de ces derniers dans la mise en œuvre des actions du Syndicat.



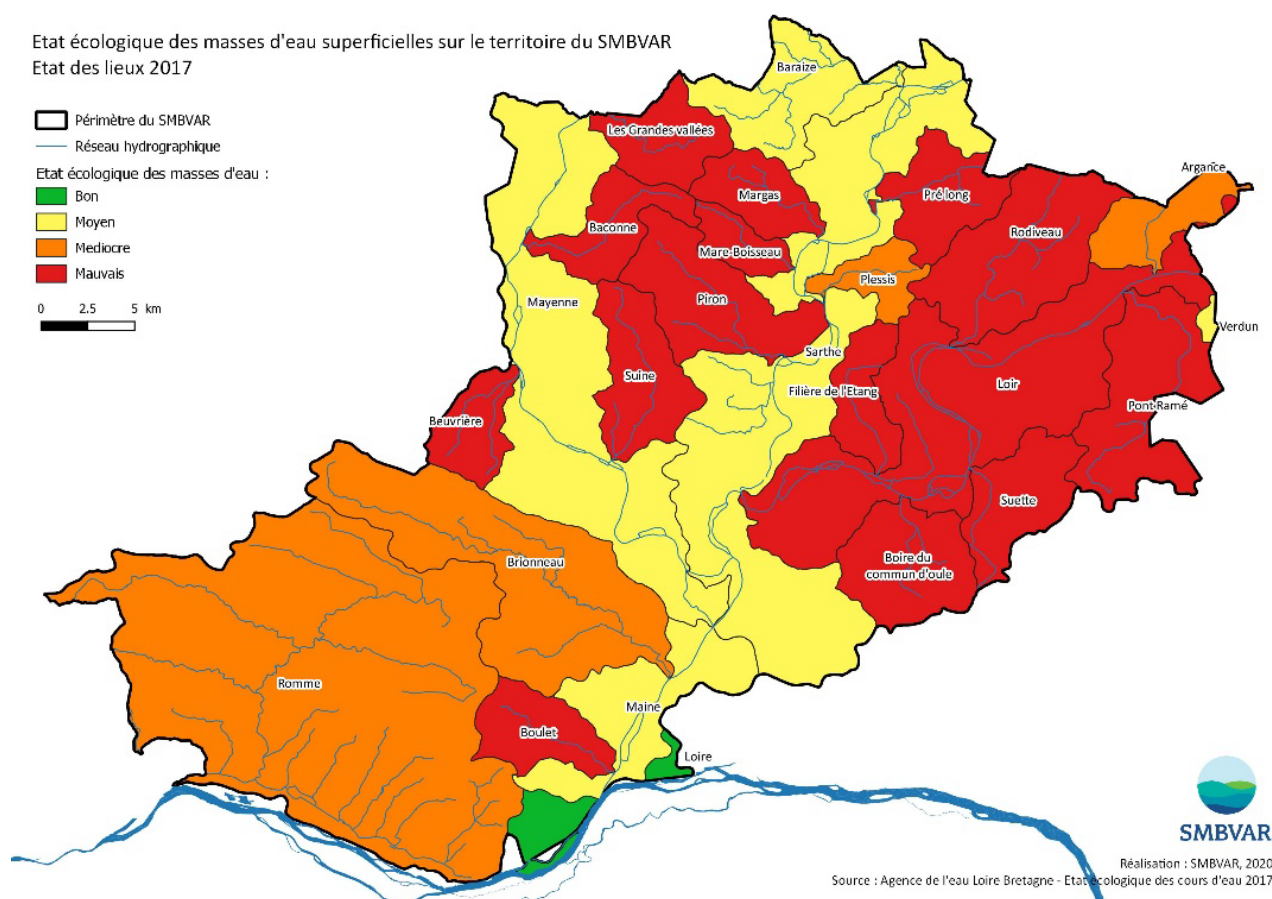
Ruisseau de Marcé sous la neige le 6 janvier 2026 (© SMBVAR)

2 DES RIVIERES ET DES ZONES HUMIDES À RESTAURER

2.1 La stratégie en gestion des milieux aquatiques

La Directive Cadre sur l'Eau établit des objectifs de bon état des masses d'eau à l'horizon 2021 ou 2027. Ces masses d'eau se composent de nos rivières et de nos zones humides et sont évaluées à l'aune de leur qualité physico-chimique, chimique, mais aussi de leur biodiversité. Il est important de rappeler que l'état des masses d'eau en Maine et Loire et plus largement en Pays de la Loire est dégradée, ainsi seul 5% des masses d'eau sont en bon état dans le département et 11% en Pays de la Loire, contre 43 % de moyenne à l'échelle nationale.

Le territoire du SMBVAR inclut 27 masses d'eau dont 3 sont classées Masses d'Eau Fortement Modifiées (MEFM) : la Sarthe, la Mayenne et la Maine. Ces dernières ont un objectif de bon potentiel écologique qui relativise son objectif au vu de l'activité de navigation. De plus, 3 masses d'eau ne concernent que très peu le territoire et sont ou devraient être gérées par des structures voisines par convention, afin de pérenniser une gestion à l'échelle des bassins versants. Le SMBVAR disposera aussi de ce type de convention pour intervenir au-delà de son territoire.



Partant du constat de « mauvais état écologique » des 21 autres masses d'eau du territoire, le Comité Syndical du 5 juillet 2018 a acté une stratégie territoriale d'intervention en gestion des milieux aquatiques.

Cette stratégie s'applique toujours en 2025 sur les 6 masses d'eau identifiées comme prioritaires : Romme, Baconné, Suine, Piron, Plessis, Suette. En 2025, le Syndicat a lancé deux diagnostics sur deux nouvelles masses d'eau : le Pont-Rame et le Brionneau, qui donneront lieu à des premiers travaux en 2026.

Suite au travail technique, réglementaire, administratif et à la concertation, des travaux concrets ont pu être réalisés en 2025 dans le cadre du CT Eau. Cela concerne tant des études, que des travaux de restauration ou le suivi d'outils d'amélioration de la connaissance (mesures de débits, piézomètres...).

2.2 Le Contrat Territorial Eau Basses Vallées Angevines et de la Romme

Les Contrats Territoriaux Eau correspondent à l'outil financier unique de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et de la Région, ils permettent, après la définition d'une stratégie à l'échelle du territoire, d'élaborer un programme d'actions pour contribuer à l'atteinte du bon état écologique de nos cours d'eau et de nos zones humides.

Le CT Eau Basses Vallées Angevines et de la Romme (BVAR) s'étend sur un territoire comprenant les basses vallées angevines, zone humide reconnue mondialement par le label RAMSAR, mais aussi les cours d'eau de la Mayenne, de la Sarthe, du Loir et de la Maine ainsi que la Romme et leurs affluents. Le Syndicat est co-animateur du contrat avec le Département de Maine-et-Loire.

Le CT Eau a ainsi été construit en partenariat fort avec nos intercommunalités membres, le Département, l'Agence de l'Eau, la Région et les structures porteuses de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Mayenne, Sarthe Aval et Loir. Sa mise en œuvre concrète a débuté en 2021 et a fait l'objet d'une deuxième programmation pour la période 2024-2026. Il inclut 14 maîtres d'ouvrage et 29 actions avec un budget de 10,2 M€ pour la période 2024-2026.

Ces actions sont subventionnées par :



En 2025, le Syndicat a accueilli une stagiaire sur l'application des protocoles de recherches d'espèces protégées et d'indicateurs dans le cadre des diagnostics avant-travaux sur les secteurs de travaux et des suivis après-travaux sur les cours d'eau restaurés.

L'année 2025, deuxième année du 2^{ème} volet du programme CT Eau 2024-2026, a fait l'objet de la mise en œuvre d'un projet ambitieux, multipartenarial mettant en avant les travaux de restauration de milieux aquatiques au service de la prévention des inondations mais aussi des travaux d'effacement ou de diminution de plans d'eau. Ceux-ci sont décrits dans les pages suivantes du présent rapport d'activités. Les projets entrepris respectent la stratégie établie de reconquête de la ressource en eau et des milieux aquatiques en restaurant les fonctionnalités de ces milieux. Ils intègrent des solutions fondées sur la nature et améliorent la résilience des milieux et des espèces qui en dépendent.

2.2.1 Les actions réalisées en 2025

L'ensemble des actions en faveur de la restauration des milieux aquatiques et humides est présenté ci-dessous. Certaines d'entre elles ont fait l'objet d'une réalisation de fiches actions qui sont présentées à la suite.

- **Commission Loir**

Sur la masse d'eau de la Svette,

🌿 En 2025, des travaux sur le **ruisseau de Marcé**, l'affluent principal de la Svette, ont été réalisés. Le projet a consisté à renaturer le ruisseau de Marcé sur 700 ml en amont de la RD 109 en intégrant l'étang communal. Ce dernier a été réduit pour diminuer son emprise dans le lit majeur du ruisseau et ainsi libérer de l'espace pour reméandrer le ruisseau. Ce projet, en continuité amont d'un secteur restauré préalablement en 2020-2021, vient augmenter d'autant le linéaire renaturé du ruisseau de Marcé **portant ainsi le linéaire total restauré et d'un seul tenant à 3400 ml.**



Ruisseau de Marcé avant et après reméandrage au sein de l'emprise du plan d'eau communal (© Culture Biome)



Sur la masse d'eau du Pont Rame

🌿 En 2025, le Syndicat a mandaté un bureau d'étude pour une étude diagnostic du bassin versant du Pont Rame sur 35 km de réseau hydrographique donnant lieu à une réflexion d'intervention et à l'écriture d'un programme d'actions qui sera inscrit dans le futur accord de territoire. En 2026, un premier projet devrait voir le jour sur ce bassin versant. En effet, grâce à des opportunités foncières (propriétés publiques majoritairement), et des propriétaires privés convaincus, des travaux devraient être réalisés sur le ruisseau de Chambiers. Il s'agira de faire reméandrer ce ruisseau dans la forêt communale de Chambiers et dans le contexte prairial plus en aval.

Outils de communication

🌿 Le Syndicat a été sollicité par les organisateurs du trophée Life Artisan pour réaliser une vidéo de promotion de la troisième édition des trophées. Dans cette vidéo, Bertrand DEGRIECK témoigne devant le ruisseau de Marcé, lauréat en 2024, en mettant en avant les retombées d'une récompense nationale comme le Life Artisan pour une structure comme la nôtre (reconnaissance et notoriété). Au moment de l'écriture de ce rapport la vidéo est diffusable uniquement via le profil LinkedIn du Life Artisan et ce jusqu'à la date limite de dépôt des candidatures soit le 20 mars 2026.



Lien de la vidéo :

<https://www.linkedin.com/feed/update/urn:li:activity:7417569449895030785/>

• Commission Sarthe

Sur la masse d'eau du Plessis,

🌿 En 2025, les travaux de restauration hydromorphologique du Plessis (Commune d'Etriché) se sont terminés. Ces travaux ont concerné un linéaire de 2620 ml en amont de la RD 52 avec soit la création d'un nouveau tracé méandrique soit un travail au sein du lit existant. L'action a été complétée par la suppression d'un ancien plan d'eau d'irrigation et la création d'une mare. Ces travaux, complémentaires aux autres secteurs déjà restaurés en 2021 et 2023-2024, **portent alors le linéaire total restauré et d'un seul tenant à 3685 ml.**

🌿 En 2025, une concertation a été engagée pour réaliser des travaux supplémentaires sur le cours d'eau du Plessis : 690 ml supplémentaires seront restaurés en 2026 suite à des accords de principe obtenus début janvier 2026 par les propriétaires riverains.

Ainsi, au terme du Contrat Territorial Eau 2021-2026 le Syndicat aura œuvré à la restauration de 4375 ml sur la masse d'eau du Plessis.



Secteur fraîchement retravaillé au sein du lit existant et venant de vivre sa première crue (© SMBVAR)



Ci-contre : plan d'eau en cours de remblaiement

Ci-dessous : ruisseau reméandré au sein de l'ancien plan d'eau

(© SMBVAR)



Sur la masse d'eau du Piron,

🌿 Les travaux de restauration du **ruisseau du Pont de la Vire** (affluent rive droite du Piron) démarrés en 2024 ont été poursuivis avec la partie reméandrage en 2025. Les plantations auront lieu début 2026, finalisant ainsi ce projet.



Nouveau tracé méandriforme du ruisseau du Pont de la Vire en janvier 2026 (© SMBVAR)

🌿 Les travaux du projet mené à **Champigné** se sont déroulés de juillet à l'automne 2025.

Le Syndicat a conduit plusieurs opérations de restauration des cours d'eau, notamment le reméandrage du **Piron** et sa déconnexion du plan d'eau, ainsi que la création de banquettes et le reméandrage de l'affluent des Loges. Sur la prairie des Lavandières, une zone humide a été restaurée grâce au décaissement et au repositionnement des cours d'eau en fond de vallée. Plusieurs mares ont également été créées sur l'emprise des anciens plans d'eau.

En parallèle, la commune des Hauts d'Anjou a réalisé des aménagements liés à la prévention des inondations, financés en partie par l'Agence de l'Eau et la Région des Pays de la Loire. Le plan d'eau communal a été réduit de plus de moitié et transformé en bassin de gestion des eaux pluviales. Des zones d'expansion de crue ont par ailleurs été aménagées grâce au rehaussement d'un chemin, à la création d'un merlon et au nouveau bassin d'eaux pluviales implanté sur une partie de l'ancien plan d'eau.

Ce chantier d'envergure a permis de concilier restauration des milieux aquatiques, prévention des inondations et maintien des usages de loisirs. Il s'est déroulé dans de bonnes conditions, malgré certaines contraintes ayant nécessité des ajustements en cours de réalisation.

Les retours des élus communaux et des riverains sont très positifs. Les travaux paysagers, menés par la commune des Hauts d'Anjou, quant à eux, sont programmés pour le premier semestre 2026.

Ce projet d'envergure a fait l'objet pour le Syndicat de financement de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, de financement européen via le programme Life Revers'eau et de financement privé via la Fondation VINCI.



Nouveau tracé méandriforme du ruisseau du Piron en janvier 2026 (© SMBVAR)

• Commission Mayenne

🌿 **Sur le bassin de la Suine**, le projet de restauration du cours d'eau et de contournement du plan d'eau du château de **Monriou** est à l'arrêt. En effet, l'Architecte des Bâtiments de France, intervenu à la mi-année pour avis sur ce dossier, a mis en avant un risque de fragilisation des fondations des bâtiments historiques en cas de modification du plan d'eau et du régime hydraulique actuel.

Ainsi, au terme de la concertation, aucun des scénarios proposés, même ceux prévoyant un maintien partiel du plan d'eau avec déconnexion, n'ont été acceptés.

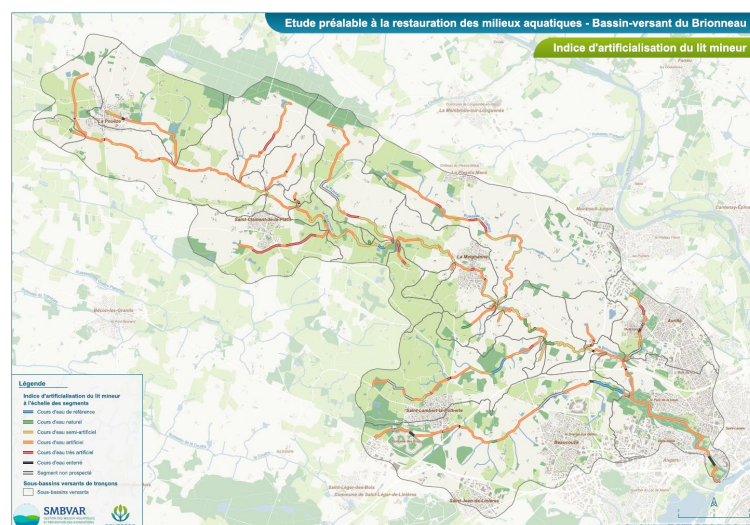
Après échanges avec la Direction Départementale des Territoires (DDT), les projets de restauration en amont et en aval du château perdent leur pertinence dans ce contexte.

🌿 **Sur la Baconne**, les concertations se sont poursuivies concernant le projet de restauration d'environ 700 ml **entre le plan d'eau d'irrigation de la Chapelle et Champteussé-sur-Baconne**. Les travaux consistent à une recharge granulométrique et une création de banquettes en terre dans le lit actuel afin de le rehausser, resserrer et diversifier les écoulements, ainsi qu'un travail sur la végétation. Les travaux sont envisagés en 2026.

En parallèle, concernant le **plan d'eau d'irrigation de la Chapelle** et Champteussé-sur-Baconne, le Syndicat réalise en lien avec la DDT des jaugeages afin de **réaliser une courbe de tarage pour déterminer le débit minimum biologique**. Pour cela, une sonde radar a été installée en janvier 2025. L'objectif est de déterminer une cote du niveau du cours d'eau pour le remplissage du plan d'eau sur la période du 1er novembre au 31 mars.

• Commission Romme

🌿 Une étude préalable à la restauration des milieux aquatiques a démarré en 2025 sur le **bassin versant du Brionneau**. La première phase de l'étude, réalisée sur le second semestre, a consisté à réaliser un état des lieux et un diagnostic du ruisseau du Brionneau et de ses affluents. Les 100 km de cours d'eau ont été prospectés par le bureau d'études pendant l'été. L'étude va se poursuivre en 2026 avec l'élaboration d'un programme d'actions (phase 2).



Carte de l'état d'artificialisation des cours d'eau sur le bassin versant du Brionneau (© Aquacop)

🌿 Une étude de maîtrise d'œuvre a été lancée cette année sur le **ruisseau des Quatre Planches** à Bécon-les-Granits (1 300 ml). La phase avant-projet est en cours de réalisation.

Le site est contraint par plusieurs ouvrages (franchissements routiers et bassins de rétention), ce qui nécessite une réflexion technique approfondie pour étudier la faisabilité des scénarios.

🌿 Un obstacle à la continuité écologique a été supprimé sur **le cours d'eau de la Romme** au lieu-dit la Maussionnière à Bécon-les-Granits. Il s'agissait d'un ancien franchissement en ruine. Un passage à gué a été réalisé pour garantir un accès du propriétaire à sa parcelle enclavée.



Suppression d'un obstacle sur la Romme (© SMBVAR)

🌿 **L'étude de dimensionnement pour la restauration d'un affluent de la Romme** sur 2 800 ml situé en tête de bassin versant sur la commune de Saint-Clément-de-la-Place a été suspendue cette année. L'exploitant concerné par les deux tiers du linéaire a souhaité un temps de réflexion supplémentaire pour statuer sur les aménagements envisagés.

🌿 L'étude de maîtrise d'œuvre sur la **restauration de la Douinière** (commune de Saint-Georges-sur-Loire), comprenant l'arasement de deux plans d'eau sur cours d'eau et le reméandrage du cours d'eau sur un linéaire de 900 ml, a été arrêtée après la phase avant-projet en raison de l'absence de consensus des propriétaires concernés.

🌿 Comme chaque année, **le bassin de la Romme** fait l'objet d'un suivi piézométrique à travers le suivi et la maintenance de six stations réparties sur le bassin versant. Des jaugeages mensuels et un suivi des assecs ont été réalisés sur le territoire de la commission (Romme, Brionneau et Boulet).



RESTAURATION DU RUISSEAU DU PIRON A CHAMPIGNE

PROBLÉMATIQUE

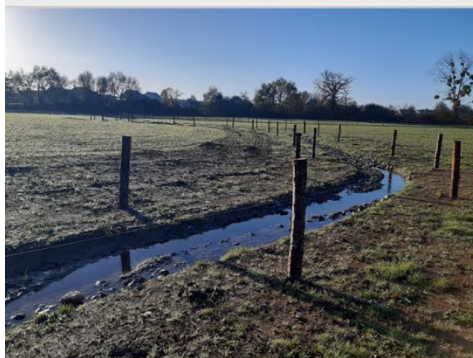
En 2021, la commune déléguée de Champigné (les Hauts d'Anjou), traversée par le ruisseau du Piron, a subi deux inondations centennales successives causant d'importants dégâts sur de nombreux bâtiments et habitations du bourg de Champigné. Cet évènement a été le déclencheur d'un projet porté par la commune et le SMBVAR, permettant la restauration fonctionnelle du cours d'eau et la réduction de la vulnérabilité aux inondations des bâtiments par l'utilisation de Solutions fondées sur la nature (SFN).

NOTRE ACTION

Le projet concerne 1 100 ml de cours d'eau. Il a consisté à redonner au cours d'eau des **espaces de débordement** en recréant des zones humides et en augmentant le stockage temporaire en période de crue. **La libre circulation des poissons et des sédiments** a été rétablie grâce à la suppression de deux seuils équipés de passes à poisson non fonctionnelles. Pour la biodiversité, le cours d'eau a été rechargé en cailloux et **quatre mares ont été créées** pour diversifier les habitats.

LES ÉTAPES DE RÉALISATION

- > Vidange des plans d'eau
- > Travaux forestiers
- > Dévoiement des réseaux d'assainissement
- > Terrassement des zones humides et du ruisseau
- > Apports de cailloux dans le cours d'eau
- > Terrassement des cheminements
- > Pose des clôtures et ensemencement



Ruisseau restauré dans la prairie



Suppression du seuil de l'ancien étang communal et restauration du ruisseau



Retalutage et resserrement du lit à l'aval avec suppression d'un muret

L'ACTION EN CHIFFRES

510 000 € TTC





RESTAURER LES COURS D'EAU

> RENATURER LES COURS D'EAU

RESTAURATION DU RUISSEAU DU PLESSIS ET DE SON AFFLUENT À ÉTRICHÉ

SMBVAR



SMBVAR

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES
ET PRÉVENTION DES INONDATIONS
RECONNU EPAGE

PROBLÉMATIQUE

Le ruisseau du Plessis présente sur la quasi intégralité de son réseau hydrographique une végétation rivulaire très dense et une morphologie canalisée rectiligne peu diversifiée en faciès d'écoulement et en substrat de fond : la vase et le sable prédominent.

Dans la continuité des premiers secteurs restaurés en 2021 et 2023, **cette nouvelle tranche a permis de restaurer 2,6 km de cours d'eau** portant le linéaire total restauré à 3,7 km d'un seul tenant.

Le phasage des travaux est resté le même avec une première étape d'éclaircissement des boisements de rives pour faciliter l'accès des engins pour la deuxième phase de restauration de l'hydromorphologie du cours d'eau. Cette dernière s'est faite soit en travaillant le cours d'eau dans son lit existant soit en recréant un nouveau lit méandriforme à côté.

NOTRE ACTION

Sur la partie amont du Plessis :

- Réhausse du fond du lit existant par apport de matériaux argileux et création d'un nouveau gabarit moins large et moins profond sur 813 ml.

Sur la partie aval du Plessis :

- Création d'un nouveau lit méandriforme permettant d'augmenter le linéaire de 52 ml, soit un passage de 548 à 600 ml après travaux ;
- Sur la rive gauche, suppression par remblaiement d'un ancien plan d'eau d'irrigation ;
- Sur l'affluent rive droite du Plessis, création d'un nouveau lit méandriforme sur tout le linéaire sauf une partie de 250 ml portant le nouveau linéaire restauré à 1 207 ml contre 1 162 avant travaux.



Secteur retravaillé au sein du lit existant

LES ÉTAPES DE RÉALISATION

- Travaux d'éclaircie sur la végétation rivulaire
- Travaux de restauration de l'hydromorphologie du lit
- Suppression d'un ancien plan d'eau d'irrigation
- Plantations d'arbres et d'arbustes sur les berges



Nouveau lit méandriforme en cours de création à côté de l'ancien lit rectiligne

L'ACTION EN CHIFFRES

242 000 € total

de frais engagés pour cette action

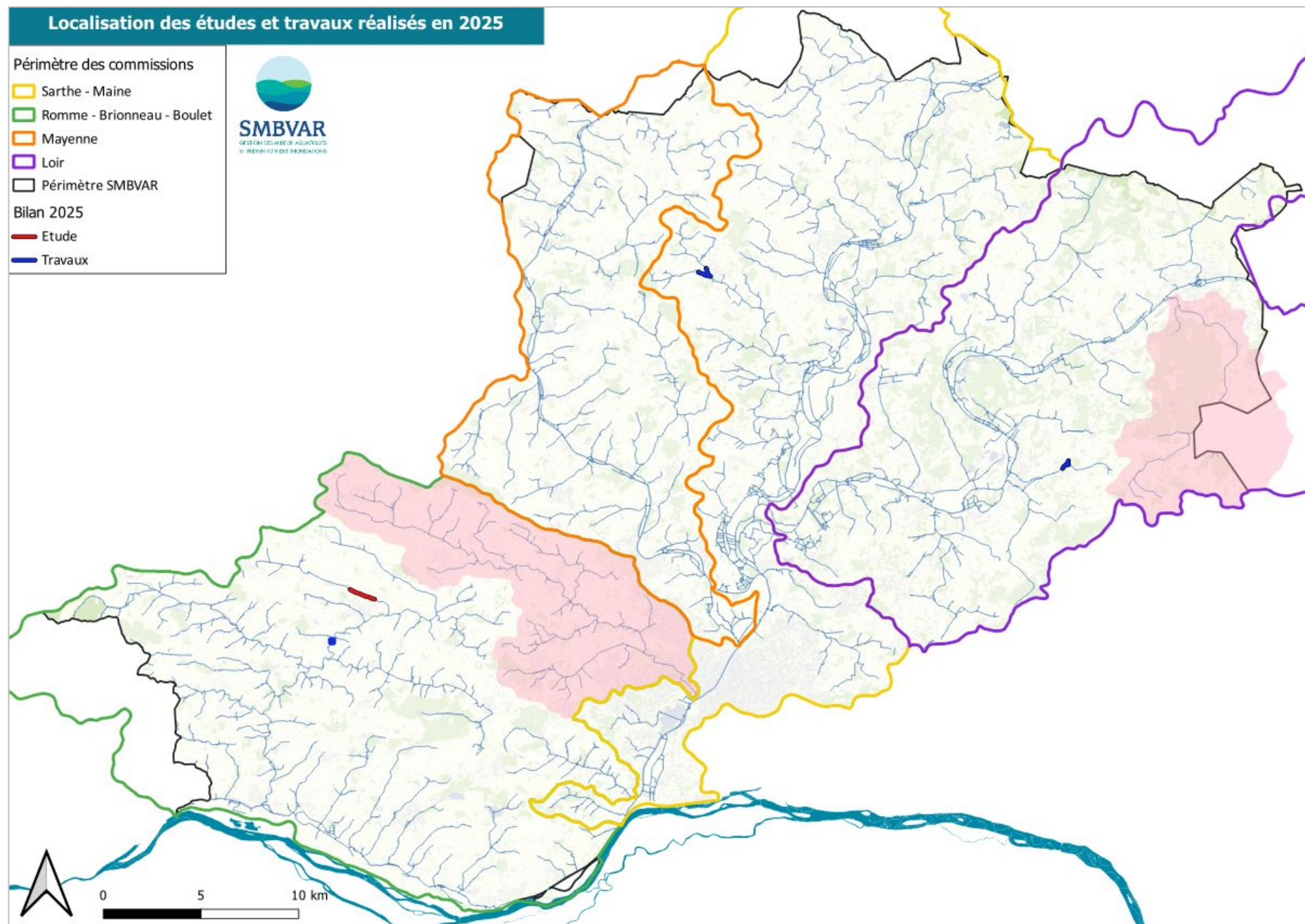


PARTENAIRES

2.2.2 Récapitulatif des travaux réalisés en 2025

Site	Bassin Versant	Type de travaux	AELB	Région	Life Revers'Eau	Coût total (€)	Commentaires
La Romme – Bécon-les-Granits	Romme	Restauration de la continuité écologique	50 %	30 %		5 500 €	Remplacement d'un ouvrage en ruine par un passage à gué
Marcé à Marcé	Suette	Restauration morphologique	50 %	30 %		158 000 €	Renaturation du cours d'eau sur 700 ml par différentes techniques : reméandrage, recharge et création de banquette, diminution de plan d'eau, plantations
Champigné	Piron	Restauration morphologique	50%		30%	Estimatif : 510 000 €	1 plan d'eau et 2 ouvrages infranchissables supprimés 1347 ml de cours d'eau restaurés par différentes techniques : reméandrage, recharge et création de banquette. 3,8 ha de zones humides restaurés.
Le Plessis à Etriché	Plessis	Restauration morphologique	50 %	30 %		242 000 €	Renaturation du cours d'eau sur 2620 ml par différentes techniques : reméandrage, recharge et création de banquette, suppression d'un plan d'eau, plantations Chantier commencé en 2024 et achevé en 2025
Le Ruisseau du Pont de la Vire à Cheffes	Piron	Restauration morphologique	50%	30%		173 000 €	Restauration par banquettes alternées sur 897ml et reméandrage sur 500 ml. Remplacement de plusieurs ponts busés par pont cadre et passerelle Chantier commencé en 2024 et achevé en 2025

Ce tableau comprend les principaux travaux réalisés en 2025, **il n'indique pas les études préparatoires mises en œuvre en 2025 pour des travaux 2026 notamment.**

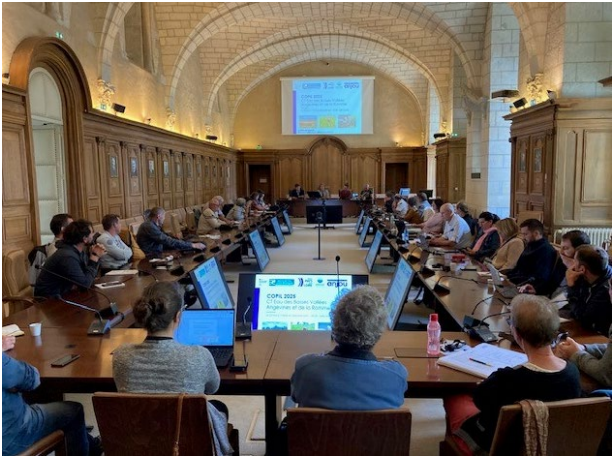


2.2.3 L'animation

- **Le Contrat Territorial Eau des Basses Vallées Angevines et de la Romme 2024-2026**

L'animation du Contrat Territorial Eau Basses Vallées Angevines Romme, pilotée par le Syndicat et le Département de Maine-et-Loire, s'articule autour d'un Comité de Pilotage et d'un comité technique composé des acteurs du contrat (maîtres d'ouvrage, DDT 49, Agence de l'Eau Loire Bretagne, OFB, EPCI, etc.).

Le Comité technique du Contrat Territorial Eau s'est réuni le 01 avril 2025 et le comité de pilotage le 22 mai 2025.



Le contrat 2024-2026 arrivant à son terme, il est important de faire un bilan des opérations qui ont été réalisées sur l'ensemble de la période entre 2021-2026. Cela permettra de mesurer l'impact que les actions des deux contrats (2021-2023 et 2024-2026) ont pu avoir sur les milieux, de déterminer pourquoi certaines actions n'ont pas été mises en place et quelles seraient les actions à prévoir pour continuer à restaurer les milieux pour atteindre les objectifs de la DCE. La préparation de la future programmation de l'accord de territoire 2027-2029 et 2030-2032 sera aussi l'occasion de travailler sur l'adaptation de nos stratégies d'interventions en fonction des enjeux de notre territoire.

Ainsi, en 2025, le Syndicat a lancé une consultation pour réaliser l'étude bilan du Contrat territorial Eau 2021-2026. Le bureau d'études CEREG a été mandaté, début janvier 2026, pour réaliser cette étude.

Dates	Nbre présents	Ordre du jour
01 avril	22	Travaux et études 2024 (SMBVAR et CD49) Actions 2024 réalisées par les partenaires (LPO, FDPPMA et CEN) Travaux et études 2025 (SMBVAR et CD49) Questions et points divers
22 mai	37	Actions réalisées en 2024 Les projets 2025 Etat d'avancement général du CT'Eau et modalités de financement Actualité Natura 2000 Inventaire des zones humides sur Angers Loire Métropole

- Définition d'un réseau de mesures hydrométriques et hydrogéologiques sur le territoire du Syndicat

L'étude de définition d'un réseau de mesures hydrométriques et hydrogéologiques sur le territoire du Syndicat, réalisée par le bureau d'étude CPGF-Horizon, s'est achevée en août 2025 par la réunion de restitution en comité de pilotage.

Pour rappel, le Syndicat a initié cette étude dans l'objectif de définir un réseau de mesures permettant :

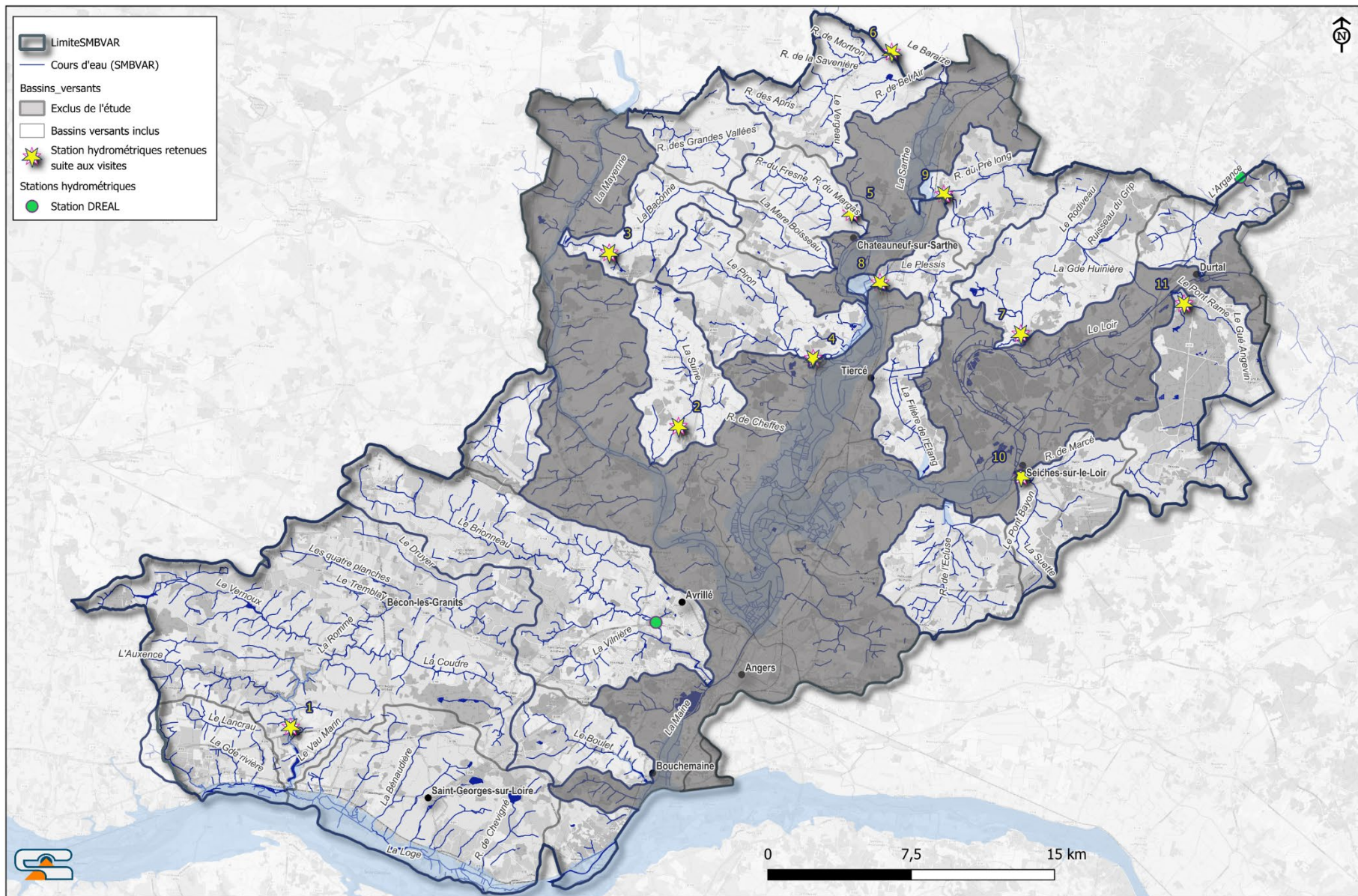
- D'améliorer la connaissance du fonctionnement des cours d'eau ;
- De faciliter la concertation et la prise de conscience des acteurs locaux sur la nécessité de ralentir le cycle de l'eau ;
- D'alimenter les études structurantes en matière de gestion de l'eau telles que les études HMUC menées par les SAGE.

L'étude a comporté 3 phases distinctes, dont la 3^{ème} phase qui a été réalisée en 2025 :

- 1) Proposition d'une méthodologie de délimitation des unités hydrologiques et hydrogéologiques cohérentes
- 2) Définition des unités à l'échelle du territoire
- 3) Définition du réseau de mesures hydrométriques et hydrogéologiques : localisation, moyens techniques et humains

La mise en place du réseau de mesures n'est, à ce jour, pas prévue en raison de l'absence de financement pour le poste d'ingénieur hydrologue/hydrogéologue. Ces résultats pourront être mobilisés dans les années à venir, en cas de montée en compétences du Syndicat sur ces thématiques.

La carte ci-après montre les stations hydrométriques envisagées sur le territoire.



2.3 Suivi d'études

En parallèle des travaux, le Syndicat a suivi de nombreuses études liées aux thématiques sur lesquelles il travaille, pour veiller à leur bonne prise en compte :

- ✓ Schéma Départemental de Gestion de la Ressource en Eaux ;
- ✓ Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux du territoire ;
- ✓ Contrat Loire Annexe et travaux sur la Loire ;
- ✓ Réseau public d'hydrométrie ;
- ✓ Suivi Mammifères semi-aquatiques ;
- ✓ Comité de Pilotage Natura 2000 (BVA et Loire) ;
- ✓ Plan de gestion de l'ENS Etang Saint-Nicolas ;
- ✓ Comité de suivi de l'étude diagnostic de l'Etang Saint-Nicolas ;
- ✓ Plan de gestion de l'ENS Parc Balzac ;
- ✓ Suivi de la démarche d'ALM sur le Brionneau et l'hydrologie régénérative
- ✓ Etudes Hydrologie, Milieux, Usages, Climat du territoire ;
- ✓ Etudes Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau ;
- ✓ Comité de suivi des travaux de restauration de l'Argance
- ✓ Co-construction du Projet Argance en faveur d'un changement de pratiques et de systèmes du monde agricole exploitant sur ce bassin versant.
- ✓ Suivi de l'étude expérimentale du Collège des Transitions Ecologiques et Sociétales sur la mise en œuvre d'une gouvernance sur les bassins de la Romme, du Boulet, du Brionneau et de la Maine.

2.4 Communication

En octobre 2024, le Syndicat a publié sur sa page Youtube la vidéo « Renaturation du ruisseau de la Suette », et qui compte 4 650 vues en janvier 2026. Pour rappel, le ruisseau de la Suette présentait un tracé rectiligne surdimensionné en profondeur et largeur. Les assecs étaient récurrents chaque année et perturbaient le fonctionnement du cours d'eau, induisant une perte des fonctionnalités naturelles. Le chantier décrit dans cette vidéo a consisté à rehausser le fond du lit par 50 cm à 70 cm d'argile puis 10 cm de terre végétale. Un tracé méandrique a été recréé, 20cm de granulométrie ont été ajoutés dans le fond du lit, un ouvrage busé routier a été remplacé par un pont cadre, et 600 arbres ont été plantés sur les deux berges.



Vidéo ruisseau de la Suette : <https://www.youtube.com/watch?v=tvUDxSaS7ul>

2.5 Veille active, émergence et accompagnement de nouveaux projets

Le Syndicat répond à l'ensemble des sollicitations sur les projets naissants. Il apporte son expertise technique et réglementaire aux porteurs de projets. Sur sollicitation ou sur des projets prévus au CT Eau BVAR, le Syndicat propose le cas échéant les possibilités de financement et les procédures liées.



Quai des Carmes à Angers, 29 janvier 2024. La Maine est à 4,40m à la station Basse Chaîne (© SMBVAR)

3 MIEUX PRÉVENIR LES INONDATIONS

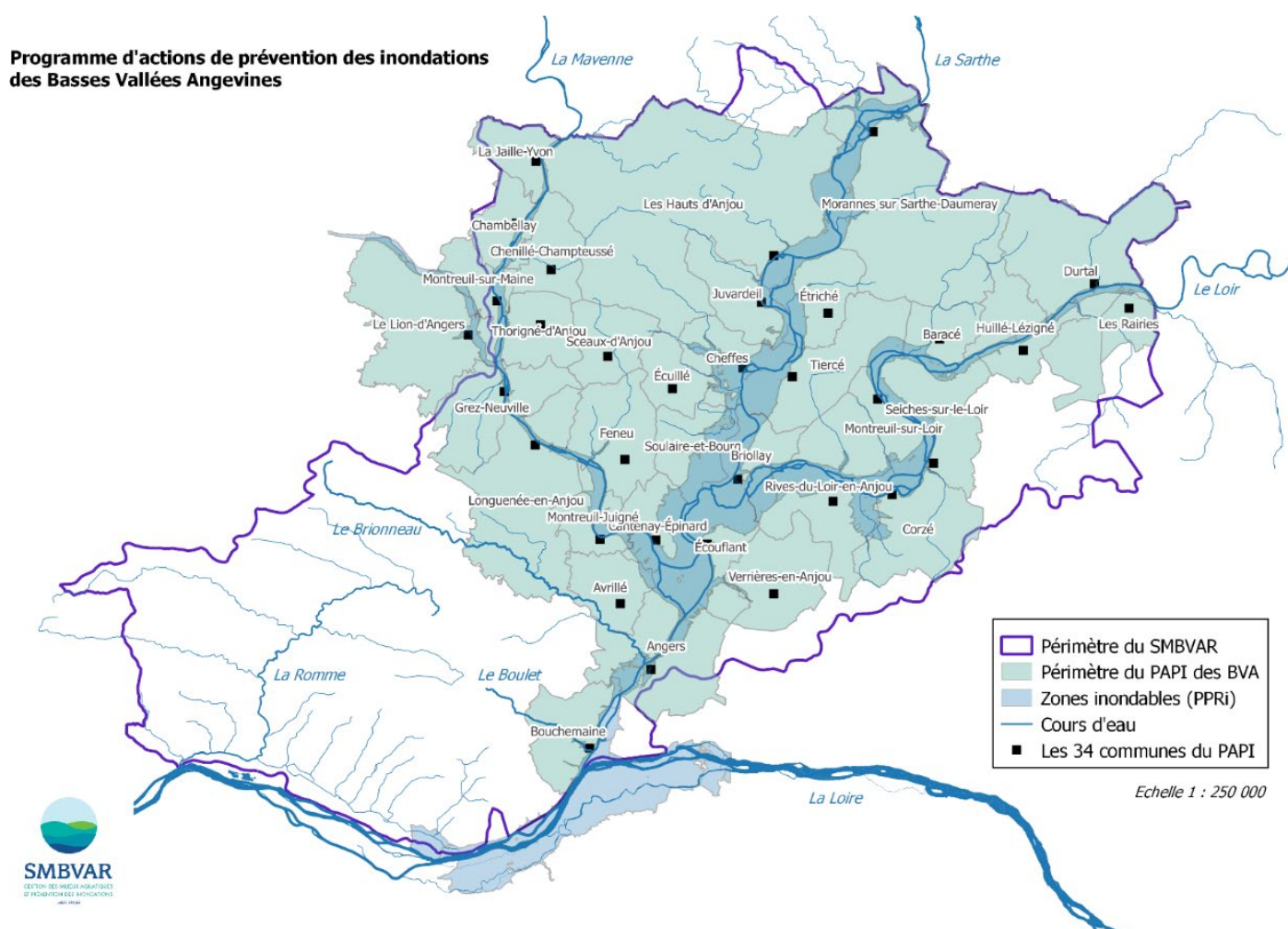
3.1 Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations

L'année 2025 a été la 5^{ème} année de mise en œuvre du Programme d'actions de prévention des inondations des Basses Vallées Angevines, dit PAPI des BVA. Le Syndicat est animateur de ce programme, c'est-à-dire qu'il instaure une dynamique sur le territoire pour sensibiliser sur le risque d'inondation, il est le relais entre les parties prenantes, et il accompagne les maîtres d'ouvrages dans la réalisation de leurs actions. Le Syndicat est lui-même maître d'ouvrage et porte plusieurs actions dans ce cadre.

Chaque année, le bilan de l'année N-1 est présenté à l'ensemble des parties prenantes du territoire lors du **Comité de pilotage** annuel. Le dernier date du 27 janvier 2026 à Cheffes.

Le Syndicat a aussi tenu le 02 octobre 2025, la **deuxième Commission Inondation** afin de faire un premier bilan du PAPI et se projeter sur le prochain programme d'actions. Il a été proposé aux élus des 60 communes du territoire plusieurs ateliers participatifs, animés par l'agence OpenCo, afin de traiter des sujets suivants : prévenir et sensibiliser la population, anticiper et outiller la gestion de crise, identifier les priorités pour réduire la vulnérabilité d'un territoire, explorer de nouvelles solutions d'adaptation face aux inondations, préparer l'accueil des nouveaux élus et les former à la GEMAPI.

La carte ci-dessous rappelle le périmètre du PAPI des Basses Vallées Angevines.



• Accompagnement PCS et animation d'exercices de crise

Le Syndicat s'est rendu disponible auprès des communes de son territoire pour les aider à mettre à jour et rendre plus opérationnel leur Plan communal de sauvegarde (PCS). En 2025, l'animatrice PAPI a notamment réalisé **le premier « Atelier PCS »** avec les communes de la CCVHA appartenant à l'axe Mayenne (23 septembre) dans le but d'apporter les mêmes bases de connaissance à l'ensemble des neuf communes concernées et faciliter les retours d'expérience.

Le Syndicat a engagé pendant six mois une étudiante (M2 DYNARISK à Panthéon-Sorbonne) pour faire l'état d'avancement des DICRIM et PCS, cartographier ces éléments, et animer des **exercices de gestion de crise « inondation »**. Les exercices réalisés ont été les suivants :

- Cantenay-Epinard (15 mai) animation SMBVAR et Ville d'Angers
- Grez-Neuville (25 juin) animation SMBVAR
- Durtal (26 juin) animation SMBVAR, CCALS et ville de Durtal
- Longuenée-en-Anjou (16 septembre) animation SMBVAR et Longuenée-en-Anjou
- Corzé (15 novembre) animation SMBVAR et Corzé
- Bouchemaine (janvier 2026) animation SMBVAR, CCLLA et Bouchemaine



Durtal



Longuenée-en-Anjou



Corzé

• Création de vidéos

Le Syndicat a engagé deux vidéastes pour réaliser des projets de vidéos courtes sur la thématique inondation, à destination des élus et du grand public.

Le premier projet, avec Louis Leconte videography, a consisté à réaliser un retour d'expérience d'un exercice de gestion de crise « inondation ». Il s'agit de la commune de Cantenay-Epinard qui fait face (fictivement) à une inondation de la Mayenne. La commune doit activer son Plan communal de sauvegarde, mettre en place une cellule de crise municipale et répondre aux différentes simulations injectées par les animateurs. Par le biais de cette vidéo, il est expliqué au grand public comment s'organise un poste de commandement communal et quel est le rôle du maire et de son équipe en cas d'inondation.



Lien vers la vidéo (8 min) : <https://www.youtube.com/watch?v=RvwNkLgQw4M&t=2s>

Le deuxième projet, réalisé avec Culture Biome, a vocation à améliorer la culture du risque locale et transmettre la mémoire des inondations passées. Dans cette vidéo, quatre acteurs témoignent de leur rapport à la rivière : la gérante d'un camping, la propriétaire d'un gîte en bord du Loir, un éleveur de vaches laitières et la mairie de Durtal qui réalise avec le Syndicat

un exercice de gestion de crise « inondation ». Chacun explique comment bien vivre avec la rivière et ses aléas.



Lien vers la vidéo (13 min) : <https://www.youtube.com/watch?v=CjzuZjk9YWA>

• Conférence annuelle sur les Plans Communaux de Sauvegarde

Le Syndicat a animé le 25 novembre 2025 la *Conférence sur les Plans communaux de sauvegarde et le risque d'inondation* à Angers. L'objectif principal de cette rencontre annuelle est de consolider un réseau de référents risques au sein des basses vallées angevines, pour faciliter la gestion de crise en cas d'évènements majeurs. Étaient présents : 32 participants pour 23 structures représentées dont 15 communes.

Le Syndicat a présenté un retour d'expérience sur les exercices « PCS inondation » menés en 2025. Dans un deuxième temps, les communes disposant de référents de quartier ou d'une réserve communale de sécurité civile ont présenté leur organisation à travers un défi « La solidarité communale en trois minutes ». Enfin, le dernier volet de cette conférence portait sur « la prévention d'un point de vue assurantiel » avec l'intervention de Groupama Loire Bretagne et de la Caisse de réassurance (CRR).

Article d'actualité : <https://www.smbvar.fr/actualites/conference-sur-les-pcs-du-25-novembre-2025>

• Organisation de la Commémoration des 30 ans de la crue de 1995

En janvier 1995, une inondation majeure touche le territoire des basses vallées angevines, impactant plus de 11 000 personnes et 1 500 activités économiques. Trente ans après, en janvier 2025, le Syndicat ainsi que cinq communes partenaires (Grez-Neuville, Rives-du-Loir-en-Anjou, Cheffes, Briollay et Angers) ont organisé **un mois de commémoration** à travers différents temps forts. Chaque semaine, les communes ont accueilli chacune leur tour une [exposition pédagogique](#) et une [exposition photos](#), et ont organisé avec le Syndicat une animation scolaire avec des classes de la commune et une soirée-débat pour échanger avec le grand public sur la thématique des inondations.

Le samedi 1^{er} février 2025, une journée temps fort a été organisée au Centre de congrès d'Angers de 10h à 19h pour clôturer le mois de commémoration, intitulée « *Au-delà des crues : récits de 1995 et d'aujourd'hui* ». Plus de 1 350 visiteurs sont venus à cette journée.



Article d'actualité sur la programmation du mois de commémoration :
<https://www.smbvar.fr/actualites/commemoration-des-30-ans-de-la-crue-de-1995>

- **Améliorer la culture du risque d'inondation**

La sensibilisation de la population aux risques d'inondation est un enjeu fort sur le territoire des basses vallées angevines. C'est pourquoi le Syndicat a collaboré avec Culture Biome, Artelia et la Fédération française des bâtiments (FFB) en 2025 pour contribuer à l'acculturation de la population et des entreprises.

D'abord, Culture Biome, spécialisée dans l'éducation à l'environnement, a développé un ensemble d'activités dans un **outil itinérant appelé « Mar'eau »**, afin d'aller au contact de la population pour échanger sur des thématiques telles que l'eau, les milieux humides, la biodiversité et le risque d'inondation (*action I.42 du PAPI des BVA*). Culture Biome a déployé cet outil sur une vingtaine de sites pendant les années 2024 et 2025, et ainsi sensibilisé plus de 500 personnes. Culture Biome a été présent sur Avrillé (Festival O' Grand Air), Durtal (Loir en fête), Angers (Eté au Lac), Seiches sur le Loir et Cheffes (marché d'automne), le Lion d'Angers, Grez-Neuville, Rives-du-Loir-en-Anjou (Roche Ambul'), Ecoflant, Feneu (Bouge ton F'neu), Cantenay-Epinard (festival Bass'in Vallées), Montreuil-Juigné, Longuenée-en-Anjou et Châteauneuf-sur-Sarthe.

Ensuite, Artelia a été missionné pour être **présent au Salon de l'habitat sur Angers**, du 26 au 27 septembre 2025 (*action V.13 du PAPI des BVA*). Artelia a tenu un stand au niveau de la plateforme *Mieux chez Moi* d'Angers Loire Métropole, et a animé deux conférences de 45 minutes sur le thème « Comment protéger son logement face à une inondation ? ». Artelia a ainsi pu présenter la démarche de diagnostics de vulnérabilité menée par Angers Loire Métropole (*action V.06*), la possibilité d'utiliser les Fonds Barnier pour réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité, et le dispositif « batardeau » à partir d'un matériel de présentation disponible au stand. On dénombre une quinzaine d'interactions sur le stand en deux jours et une trentaine de personnes sensibilisées sur les deux conférences.

Enfin, le Syndicat a aussi collaboré avec la FFB et le Centre européen de prévention des risques d'inondation (CEPRI) afin de **sensibiliser les artisans et entreprises** aux travaux de réduction de la vulnérabilité. La DDT49, la DREAL Pays de la Loire et l'Etablissement public Loire ont aussi été impliqués dans cette collaboration multipartenaires (*action V.12 du PAPI des BVA*).

- **Autres missions menées par le Syndicat sur le volet inondation**

Le Syndicat **anime ponctuellement des temps forts** pour sensibiliser la population locale, appuyer les communes qui le demandent, et rendre vivants les outils développés dans le cadre du PAPI. C'est ainsi que l'animatrice PAPI a assuré les interventions suivantes en 2025 :

- Intervention avec les étudiants de l'Institut Agro Rennes-Angers (14 et 24 janvier) ;
- Intervention avec les étudiants ingénieurs en gestion des risques en environnement (ESAIP) dans le cadre d'une visite de la STEP de la Baumette (14 janvier) ;
- Forum des métiers à la Faculté des lettres, langues et sciences humaines de l'Université d'Angers (22 janvier) ;
- Formation de personnes seniors dans la résidence Grégoire Bordillon avec la ville d'Angers (05 et 07 mars) ;
- Intervention avec les étudiants de l'Institut Agro Rennes-Angers (18 et 28 novembre).

Milieux Aquatiques

Restauration du lit mineur	2 035	ml
Aménagement et effacement d'ouvrages	3	nombre
Restauration de la continuité écologique	1 347	ml
Restauration de berges et de la ripisylve	2 035	ml
Restauration de zones humides	2	nombre
Réalisation d'étude	3	nombre
Communication	3 (en cours)	nombre
Assistance technique	3	nombre

Prévention des Inondations

Etudes	4	nombre
Assistance technique	4	nombre
Communication	6	nombre

Vie du Syndicat

Comité Syndical	3
Bureau Syndical	1
Délibération	13
Commission Romme Brionneau Boulet	1
Commission Loir	1
Commission Sarthe Maine	1
Commission Mayenne	1
Commission Inondation	1
Employés	7
Equivalent temps plein	6,5
Stagiaires	2